

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 13 (1937-1938)
Heft: 8

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions commerciales avec l'étranger ne sauraient en souffrir, entendu que la plupart des Etats ont pris depuis longtemps des mesures semblables.

On voit par ce qui précède qu'il existe divers moyens d'améliorer l'effectif des véhicules à moteur utilisables par l'armée sans provoquer une hausse inconsiderée de l'effectif total de ces véhicules. En raison de ces possibilités variées, le but recherché peut être atteint sans grande difficulté. Il importe seulement de l'atteindre le plus rapidement possible. Or, il faut prendre une décision sans tarder, car l'effet des mesures envisagées ne se manifestera que progressivement, et lentement.

Le problème de l'amélioration de notre parc de véhicules automobiles utilisables par l'armée est des plus graves. Il présente en outre un caractère d'extrême urgence. Il fait partie de nos préparatifs militaires au même titre exactement que celui de l'armement, de l'équipement et de l'entraînement des troupes. Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales ont le devoir de l'examiner avec toute l'attention qu'il mérite, et de la résoudre dans le plus bref délai possible.

Petites nouvelles

Le système actuel de fourniture de chevaux et des mulets ne s'accorde plus avec le but que se propose la nouvelle organisation des troupes et qui consiste à accélérer la mobilisation. Dans l'intérêt de notre défense nationale, il convient de réorganiser ce système, l'estimation et la préparation des listes exigeant actuellement trop de temps. Le Conseil fédéral se propose en conséquence, dès 1938, de faire estimer sur place tous les chevaux et mulets aptes au service et d'établir des procès verbaux d'estimation. Une sorte de livret de service contenant toutes les indications nécessaires sera donc établi pour chaque cheval et chaque mulet apte au service. L'estimation sera l'objet d'un contrôle et d'une révision périodique et constituera ainsi la base de la fourniture des chevaux en cas de mobilisation. Le gros du travail étant de la sorte fait, les opérations de la mobilisation seront notablement réduites.

Les frais de cette préparation sont estimés à 420,000 fr. et figurent au budget du Département militaire pour 1938.

★

La classe d'âge 1917, année de guerre, a été recrutée en 1936 pour être instruite au cours de cette année. 28,680 jeunes gens ont été examinés et 21,347 trouvés aptes au service. 1991 furent renvoyés d'une année ou deux et devront se représenter plus tard au recrutement. La plupart d'entre eux (928) avaient un thorax insuffisant et 544 n'avaient pas atteint le degré de développement voulu. 4272 jeunes gens furent attribués aux services complémentaires par suite de développement insuffisant, d'acuité auditive ou visuelle trop faible, de maladie de cœur, de maladie des organes respiratoires, pieds plats, de goitre, de déviation de la colonne vertébrale ou d'autres défauts semblables. Il n'y eut que 1070 inaptes au service, soit des tuberculeux, des simples d'esprit et des estropiés.

★

Les examens pédagogiques des recrues furent réintroduits pour la première fois, à titre d'essai, dans trois écoles de recrues d'infanterie de 1936. Ces épreuves ont été étendues, cette année, à des écoles de recrues des troupes légères et de l'artillerie, de telle sorte que 2000 hommes environ y furent soumis. Les examens écrits comprenaient à nouveau une composition et la rédaction d'une lettre. Les épreuves orales portaient sur des questions d'instruction civique, d'histoire nationale, d'économie publique et de géographie. D'une manière générale, les notes données furent meilleures que pour les travaux écrits, dont la forme et le fond laissent toujours à désirer.

Dans les troupes spéciales, par exemple chez les recrues cyclistes, dont la plupart ont suivi une école professionnelle, les résultats ont été plus satisfaisants que dans l'infanterie.

Jusqu'à l'introduction définitive de ces examens dans toutes les écoles de recrues, il sera procédé par étapes. C'est ainsi que, l'année prochaine, on a l'intention d'introduire ces épreuves dans une école de recrues de chacun des neuf arrondissements divisionnaires, soit à Lausanne, Colombier, Liestal, Aarau, Zurich, Lucerne, Berne, St-Gall et Bellinzzone.

★

Des exercices combinés de défense passive et active à terre contre les raids aériens ont été exécutés dernièrement en Angleterre, dans les régions environnant l'estuaire de la Tamise. Quelques minutes après minuit, les sirènes de la région ont signalé le raid d'avions venant de Manston. Douze minutes plus tard, les villes de Gravesend, Chatham, Tilbury, Gillingham étaient plongées dans une nuit complète, cependant que les équipes de volontaires s'assemblaient aux points indiqués et que les projecteurs de l'armée territoriale fouillaient le ciel. Bien que, grâce aux précautions prises, les avions ennemis aient généralement manqué les buts qu'ils cherchaient à atteindre, les exercices à terre se sont déroulés comme si le bombardement avait réussi. Des incendies ont été allumés dans des cottages « condamnés », plusieurs zones ont été contaminées au gaz, etc.

Les mesures de défense passive ont été exécutées d'une manière si satisfaisante que l'amiral Evans a pu déclarer: « Les attaques aériennes ne représentent pas un danger très réel lorsque les populations civiles sont bien organisées. Au contraire, si elles ne sont pas entraînées, le danger peut être terrible »

★

Les écoles de pilotes et observateurs de cette année ont pris fin le 30 octobre à Dübendorf. L'école de pilotes a commencé le 19 avril et comprenait exclusivement des officiers de l'air qui avaient accompli au début de l'année l'école d'officiers et celle de défense contre avions.

Pour la première fois, on utilisa sur une large échelle l'appareil d'école Bücker « Jungmann » (construit en licence en Suisse), qui s'est très bien comporté. L'école d'observateurs a commencé le 2 août et était composée presque exclusivement d'officiers d'autres armes qui s'étaient librement inscrits.

L'aviation, selon la nouvelle organisation de l'armée, devant à l'avenir être considérablement renforcée, l'effectif de ces écoles était déjà plus élevé que les années précédentes.

★

A plusieurs reprises déjà, on a relevé qu'en développant et en perfectionnant l'équipement technique de notre armée, on a considérablement augmenté le volume des commandes passées à l'industrie et à l'artisanat; cette heureuse répercussion continuera de se faire sentir. En 1933 déjà, un crédit extraordinaire de 82 millions de francs a été ouvert à cet effet. A quoi vint s'ajouter, en 1936, l'important crédit extraordinaire de 235 millions en faveur de la défense nationale. L'excédent de souscription de l'emprunt a permis de créer une réserve de 100 millions pour les besoins imprévus de cette défense.

Depuis 1933, date du premier crédit, à fin septembre 1937, 55 millions environ ont été dépensés pour des achats extraordinaires de l'administration militaire, y compris les constructions d'arsenaux et de dépôts, ainsi que la fortification de la frontière. Pendant le dernier trimestre de 1937, une somme de 65 millions de francs environ sera dépensée en Suisse. Pour des commandes qui ont été passées, on dépensera, sous réserve de l'observation des délais de livraison, 88,7 millions en 1938, 58,4 millions en 1939 et 36 millions en 1940.

Actuellement, on est en pleine exécution du programme extraordinaire d'armement, de sorte que l'industrie continuera à recevoir de ce côté-là une puissante impulsion.

★

Le Conseil fédéral avait établi en novembre 1936, en ce qui concerne les compagnies de volontaires pour la protection de la frontière, une prescription déclarant que le temps de service de ces compagnies serait de 6 mois. Il est apparu ces derniers temps que le recrutement des effectifs de ces compagnies était rendu plus difficile à la suite de la diminution du nombre des chômeurs. Le Conseil fédéral a décidé ce mois de fixer à 12 mois le temps de service de ces compagnies, afin de conserver des effectifs complets. Le supplément de solde a également été augmenté de 1 à 2 francs par jour, et cela, pour les soldats, les sous-officiers et les officiers. Les membres des compagnies de volontaires de protection frontière ont droit à huit jours de congé payé par an.

★

Un député au Conseil national ayant, dans une question au gouvernement, fait allusion à un ouvrage du général Weygand, paru en 1937, et où il est dit que les officiers français qui ont eu l'occasion de travailler avec l'état-major suisse connaissent sa solidité et sa fidélité aux engagements pris.

Le 6 novembre, le Conseil fédéral a répondu de la manière suivante:

« En 1916, puis principalement en 1917, des conversations ont été engagées, après entente avec le Conseil fédéral, entre les représentants du commandement de l'armée française et de l'état-major suisse, au sujet de la coopération des deux

armées en cas d'attaque allemande contre la France à travers la Suisse.

L'initiative de ces conversations revint à la France qui parlait de l'idée que l'Allemagne pourrait en concentrant toutes ses réserves tenter de forcer le passage par la Suisse. L'arrangement prévoyait espressément que les troupes de l'Entente ne pourraient pénétrer sur notre territoire qu'à la demande du Gouvernement suisse. En vertu de sa volonté de neutralité, le Conseil fédéral a aussitôt informé l'Allemagne de la démarche française.

Par la suite, un arrangement semblable à celui qui avait été conclu avec la France fut pris avec la direction de l'armée allemande pour le cas d'une irruption de l'armée française sur notre territoire.

Ces événements sont depuis longtemps connus du public. Si donc le général Weygand déclare dans la brochure précitée que les officiers français qui avaient eu l'occasion de travailler avec l'état-major suisse connaissant la solidité de sa fidélité aux engagements pris, il fait très certainement allusion aux pourparlers de 1917. Il est superfluo de dire que, depuis 1917, aucun pourparler ni même la moindre conversation n'ont eu lieu entre les états-majors suisse et français. »

★

Le Conseil fédéral a autorisé le Département militaire fédéral à signer le contrat passé avec le canton d'Argovie au sujet de l'agrandissement de la place d'armes d'Aarau, qui jouera un rôle important pour la nouvelle 5^e division, ainsi que pour l'instruction des recrues de cavalerie. Il s'agit principalement de la construction d'une nouvelle caserne pour la cavalerie qui sera située derrière l'ancienne. Comme c'est l'usage en pareil cas, la Confédération bonifiera au canton l'intérêt de la somme nécessaire pour les constructions envisagées. Il s'agit ici de 700,000 francs.

★

Si l'on en croit les communiqués que la presse publie journellement au sujet des combats aériens qui se déroulent sur le front espagnol, et dans lesquels les « bombardiers » du général Franco, plus lents mais bien plus maniables, obtiendraient de bien meilleurs résultats que les appareils russes plus rapides des gouvernementaux, il faut reconnaître que la thèse, soutenue par Berne lors de la campagne contre notre « C 35 », n'était pas sans valeur. La querelle au sujet de cet appareil n'est pas encore vidée, mais le Conseil fédéral aura à prendre une décision, et la solution du conflit sera aussi intéressante, pour la Suisse que pour le monde de l'aéronautique.

I nostri sforzi per la difesa del Paese

La riforma dell'esercito influisce sul preventivo del Dipartimento militare di quest'anno, come già in quello dell'anno scorso. Per il 1938 il Dipartimento militare domanda un credito di 123,5 milioni, contro 106,4 milioni nel 1937, ossia 17,1 milioni di più. Di questa somma, circa 3,4 milioni sono dovuti all'introduzione della nuova organizzazione delle truppe che richiede in totale 5,4 milioni, contro 2 milioni per quest'anno. Questi 5,4 milioni provengono, segnatamente, dalle spese imposte dai corsi di introduzione e dalle ispezioni d'organizzazione delle truppe territoriali, per le quali sono già stati accordati circa 5 milioni di franchi con decreto delle Camere federali in data del 22 ottobre 1937. Si tratta di una spesa unica che graverà una sola volta il bilancio. Il resto dell'eccedenza, ossia 13,6 milioni, si ripartisce sull'istruzione delle truppe, l'equipaggiamento dell'esercito, le fortificazioni (compagnie di copertura della frontiera) e il servizio delle comunicazioni.

Non sono le spese d'amministrazione propriamente dette che sono aumentate, bensì le spese per l'istruzione e il materiale. Si tratta quindi di spese produttive, dalle quali dipende il valore dell'esercito e l'efficienza della difesa nazionale. L'eccedenza prevista rispetto al 1937 deve quindi essere considerata come una maggior spesa assolutamente necessaria e inevitabile.

L'aumento dei crediti dà luogo alle osservazioni seguenti: l'aumento di 1,2 milione del credito previsto per le scuole reclute va essenzialmente ascritto all'aumento degli effettivi. Conformemente ai risultati del recluta-

mento, il preventivo conta con 1065 reclute di più che nel 1937. L'aumento del numero delle reclute cagiona spese più rilevanti quando si tratta di uomini che non sono incorporati nella fanteria, ma assegnati alle armi speciali, il cui costo per unità è di regola assai più elevato che per la fanteria. Per i corsi di ripetizione è previsto 1 milione di più, in ragione soprattutto del fatto che la spesa per uomo è aumentata. L'aumento più forte concerne tuttavia le scuole di quadri, per le quali si calcola con una maggior spesa di 3,1 milioni. Su questa somma, 2,8 milioni vanno ascritti alle truppe d'aviazione e di difesa antiaerea. Anche l'aumento di spese previsto per il servizio delle comunicazioni concerne soprattutto l'aviazione. Lo sviluppo di quest'arma (aumento del numero dei velivoli e formazione dei piloti e osservatori) esige notevoli sacrifici finanziari. Sarebbe vano di voler rafforzare la difesa nazionale trascurando l'aviazione.

Nel preventivo militare per il 1938 le spese per le truppe d'aviazione e di difesa antiaerea — arma che costa assai caro — sono valutate a 10,8 milioni per l'amministrazione generale, il personale istruttore, le scuole reclute, i corsi di ripetizione, le scuole di quadri, ecc.

L'allenamento dei piloti esige 1,8 milioni, mentre 2,6 milioni saranno versati al fondo di rinnovamento per aeroplani, contro 1 milione negli anni precedenti. Questo aumento va ascritto al maggior numero di apparecchi e di ore di volo.

Quale innovazione, va menzionato che la scuola di piloti e quella per osservatori avranno luogo insieme sotto il nome di scuola d'aviazione. Questo provvedimento è stato preso nell'interesse dell'istruzione e della collaborazione degli equipaggi. È prevista l'istruzione di 50 allievi piloti (173 giorni) e di 40 allievi osservatori (90 giorni).

L'istruzione premilitare esige anch'essa un aumento di spese in seguito ad una più forte partecipazione all'istruzione preparatoria e ai corsi di giovani tiratori. Un altro aumento di spesa va ascritto ad una migliore organizzazione della fornitura di cavalli in caso di mobilitazione. L'aumento dei crediti domandati per le compagnie di volontari destinate alla copertura della frontiera è dovuto alla necessità di costituire tutte le compagnie previste. Sui 4,3 milioni di spese in più per l'equipaggiamento dell'esercito, un po' più di 3 milioni concernono il preventivo del materiale di guerra, preventivo approvato con decreto federale del 23 giugno 1937. Il resto servirà alla manutenzione e alla sostituzione del materiale, le cui spese aumentano con il miglioramento dell'armamento.

★

Il popolo svizzero ha fatto in questi ultimi anni grandi sacrifici per la difesa nazionale. I mezzi finanziari destinati a questo fine hanno dovuto essere procurati mediante importanti crediti (debiti), che occorre ammortizzare. La nostra patria fruisce di una forte assicurazione contro la guerra, ma se ne devono pagare i premi. Ai modesti crediti di 15 milioni accordati quattro anni or sono per ricostituire le riserve esaurite, se ne sono aggiunti parecchi altri, di modo che nel 1938 il debito ascenderà alla somma di ben 414 milioni. Di questa somma bisogna assicurare l'ammortamento e, per quanto concerne la quota coperta dal prestito della difesa nazionale, il servizio degli interessi. Dato che il materiale militare si usa rapidamente, la durata dell'ammortamento deve essere molto limitata. Valutandola a 15 anni, occorrerà una quota annua di 35 milioni.

Questo sacrificio è *indispensabile*. Un'imposta della difesa nazionale, analoga all'imposta di guerra, dovrà servire di premio di assicurazione contro questo pericolo.